

Présidente du Conseil d'Administration :

Madame Anne FRAIPONT

Directeur :

Monsieur Olivier MALLET

Directrices adjointes :

Mesdames Sara BARTHE et Céline KARASZEK

Secrétaire de Direction EDPAMS à BELLEVILLE :

☎ 03.24.30.70.55

Mail : secretariat-direction-belleville@edpams.fr

Chefs de service :

- Responsable des activités industrielles :

Monsieur Willy PIERRE

- Responsable des activités rurales :

Monsieur Daniel STEVENIN

- Responsable du service social :

Madame Marie-Hélène PAYER

Représentants des familles et des usagers au Conseil d'Administration :

Titulaires : - Madame Christiane MIDOUX
- Monsieur Franck TABARY

Suppléante : - Madame Nathalie BROCHARD

Personnes qualifiées :

La mission de la personne qualifiée a pour objectif d'éviter un contentieux entre la personne accueillie ou sa famille et l'équipe intervenante.

. Mme Marie-Corinne GILLET-DOLEZ

☎ 06.21.04.44.43

Courriel : marico-gilletdo@orange.fr

. M. Jean-Pierre PHILIPPE

☎ 06.22.61.37.08

Courriel : jpepe.philippe@wanadoo.fr

INSTANCE DE PARTICIPATION :

Le Conseil de la Vie Sociale

Il comprend :

- des représentants des personnes accueillies ou prises en charge,
 - des représentants des familles ou des représentants légaux,
 - des représentants du personnel
 - un représentant de l'organisme gestionnaire
 - un représentant de la commune
- Il se réunit au moins 3 fois par an

Etablissement Départemental Public d'Accompagnement Médico-Social
Jacques SOURDILLE

08240 BELLEVILLE sur BAR

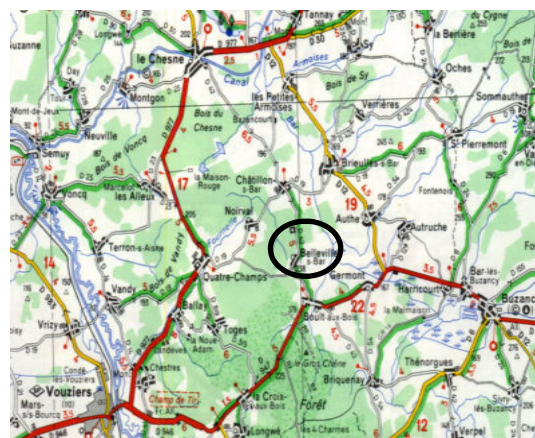
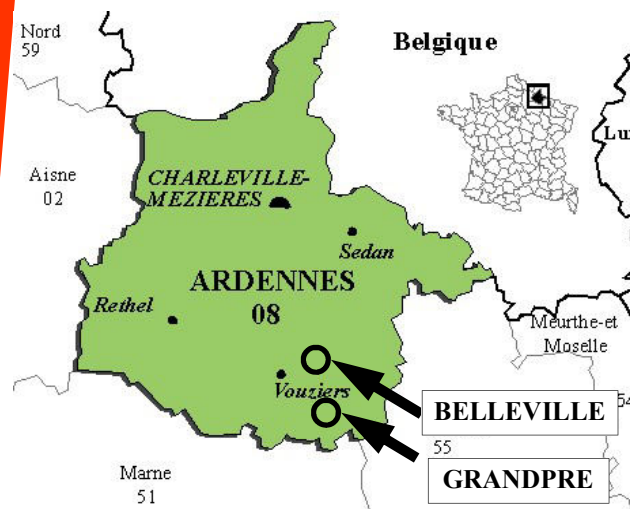
Créer le lien et prendre soin

E.D.P.A.M.S.

Jacques SOURDILLE

Etablissement Départemental Public
d'Accompagnement Médico-Social

08240 BELLEVILLE/BAR



E.D.P.A.M.S.
Jacques SOURDILLE
Etablissement Départemental Public
d'Accompagnement Médico-Social

SECTEUR DU TRAVAIL PROTEGE

Etablissement et Service
d'Aide par le Travail (ESAT)
Entreprise Adaptée (EA)

Rue de la Forêt
08240 BELLEVILLE/BAR
rattaché à l'établissement E.D.P.A.M.S

Capacité :

ESAT : 105 places
dont 5 atteints du syndrome autistique

Entreprise adaptée : 22.50 places
Pour Adultes de 20 à 60 ans
Personnes en situation de handicap

Secteur d'intervention :
Ardennes et départements limitrophes



Secrétariat commercial

☎ 03.24.30.38.25 ☎ 03.24.30.59.14

Courriel : secretariat1.commercial@edpams.fr

☎ 03.24.30.70.90

Courriel : secretariat2.commercial@edpams.fr

Secrétariat pôle social

☎ 03.24.30.27.04

Courriel : secretariat.polesocial@edpams.fr

LES ACTIVITES INDUSTRIELLES

L'ATELIER METALLERIE/MECANO-SOUDURE



L'ATELIER SOUS-TRAITANCE AUTOMOBILE « Décorticage—Adhésivage »



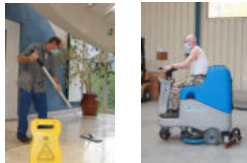
L'ATELIER MENUISERIE



L'ATELIER BLANCHISSERIE



L'ATELIER MONTAGE CONDITIONNEMENT



L'ATELIER ENTRETIEN MENAGER

L'ATELIER LOGISTIQUE

Le personnel :

Les activités professionnelles sont placées sous la responsabilité d'un **chef de service**. Le **moniteur d'atelier** a le profil professionnel nécessaire à l'encadrement technique et social.

Le **coordinateur de projet** assure l'accueil et rassemble les informations utiles à la connaissance du candidat au travail (équipes—familles—travailleurs sociaux).

Présentation du secteur du travail

Le secteur du travail protégé regroupe un ESAT (Entreprise et Service d'Aide par le Travail) et une EA (Entreprise Adaptée)

Conditions d'admission :

Les candidats reconnus travailleurs handicapés par la CDAPH - Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées - avec orientation en ESAT ou en Entreprise Adaptée, sont reçus par le coordinateur de projet, puis par la psychologue, les trois responsables de chaque secteur professionnel et social.

Les entretiens permettent de faire connaissance, de présenter l'ESAT et l'Entreprise Adaptée, de recueillir les attentes du candidat et d'établir une première évaluation de ses capacités et aptitudes.

En fonction des capacités de la personne, l'entrée au travail pour le travailleur de l'ESAT peut être liée à un accueil en foyer d'hébergement, à un accompagnement par le SAVS, pour les travailleurs de l'ESAT uniquement.

Consécutivement, une admission (ESAT) ou une embauche (EA) est prononcée pour une période d'essai au cours de laquelle la personne handicapée sera confrontée à la réalité du travail, d'une activité, d'un poste. Le moniteur d'atelier évaluera les aptitudes professionnelles et le comportement. Un bilan, établi en équipe, confirmera éventuellement, l'intégration à l'ESAT, l'emploi en Entreprise Adaptée.

Le médecin du travail se positionnera sur l'aptitude au poste.

Le Directeur prononce l'admission ou l'embauche définitive.

Un premier projet individualisé est élaboré avec et pour la personne handicapée. L'intégration dans une activité professionnelle s'accompagne d'activités de soutien éducatif et médico-social.

Missions :

Etablissement médico-social, l'ESAT doit permettre à la personne handicapée d'exprimer ses capacités dans le travail. Entrer à l'ESAT, c'est être acteur, gagner sa vie, être reconnu dans son travail et, par ses relations, dans un cadre qui garantit la dignité et favorise l'épanouissement.

Des **actions au sein de l'atelier** - comprises dans le temps de travail—sont mises en place pour faciliter l'adaptation au travail et développer des compétences.

Des **actions de soutien éducatif et médico-social** - proposées en dehors des 35 heures de travail hebdomadaire—traduisent les aspirations, les besoins des travailleurs handicapés dans les différents domaines de la vie, tout en permettant de tisser des liens sociaux.

LES ACTIVITES RURALES

L'ENTRETIEN

DES ESPACES VERTS



L'EXPLOITATION FORESTIERE

LA PRODUCTION ANIMALE

Elevage de poulets
label rouge

Poules pondeuses



Suivi médical :

Le suivi médical se fait par l'intermédiaire de la **médecine du travail** obligatoire pour toute entreprise, par des examens médicaux effectués à l'occasion des visites d'embauchage, des visites annuelles, des visites de reprise qui s'imposent à certaines occasions.

Un médecin psychiatre et une psychologue interviennent au sein de l'ESAT à la demande des usagers ou du personnel ainsi que dans le cadre des projets personnalisés.

Numéros de téléphone maltraitance : 3977

Modalités d'accès au dossier : chaque usager ou son représentant légal a librement accès à son dossier. Il doit en faire la demande écrite auprès du Directeur et peut se faire assister par toute personne de son choix.